

Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 044-264402504-20240228-2024022802-DE



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2024_0228-02
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE	Séance du 28 février 2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTAIR DE BRETAGNE	
Convocation : le 22 février 2024 Nombre de membres : en exercice : 11 convoqué.e.s : 11 présent.e.s : 9 procurations : 0 excusé.e.s : 2	Le mercredi 29 février deux mil vingt quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de, Monsieur Thierry Noguét, Président du CCAS,
OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE – PROGRAMME 2024	Présent.e.s : M. Noguét, Mme Riffaut, Mme Talbourdel, Mme Jaunet, M. Jouand, Mme Ravache, M. Pallier, M. Leveau, M. Grimaud Excusé.e.s : M. Petrel, M. Patissier Secrétaire de Séance : Mme Bonabal, directrice du CCAS.

Mme Martine Ravache et M. Alain Grimaud ne prennent pas part au débat et au vote de par leurs fonctions au sein d'associations sociales

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration du CCAS de Montoir-de-Bretagne que les demandes de subvention des associations à vocation sociale réceptionnées au titre de l'année 2024 ont été étudiées selon certains critères d'attribution et en fonction de leur rayonnement sur le territoire communal.

Il précise que le total de l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations à vocation sociale, au titre de l'année 2024, s'élève à 34 404€ et se décompose de la façon suivante :

Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 044-264402504-20240228-2024022802-DE



Subventions sociales 2024	Montant accordé
Senior : animation et maintien à domicile	
ADAR	4 955,15 €
ADMR	100,00 €
ADT	1 500,00 €
Amitiés Détente Loisirs	300,00 €
Action sociale locale	
Banque Alimentaire	200,00 €
Femmes Solidaires de Montoir de Bretagne	300,00 €
Secours Populaire Antenne Brière	1 000,00 €
Vivre à Montoir	200,00 €
Prévention – Accompagnement	
Association Paralysés de France	200,00 €
CIDFF	600,00 €
FMH Fédération Malades et Handicapés	200,00 €
FNATH	100,00 €
France Alzheimer	200,00 €
France Victime	200,00 €
JALMALV	200,00 €
LINKIAA ADSEA 44	400,00 €
Mouvement Vie Libre	200,00 €
Insertion – Emploi	
Pactes	1 600,00 €
Re-Pare garage solidaire	1 000,00 €
Logement Hébergement	
Les Eaux Vives Emmaüs	1 088,85 €
Les Eaux Vives_Établissement Le Coteau	18 660,00 €
Santé	
ANDSPAH	1 000,00 €
Rêves de Clown	200,00 €

Total : 34 404€

Vu les demandes de subventions présentées,

Vu le règlement d'attribution des subventions du CCAS de Montoir de Bretagne,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix), :

- **FIXE** le montant des subventions de fonctionnement à verser aux associations à vocation sociale au titre de l'année 2024 tel que présenté ci-dessus, conformément aux crédits prévus à l'article 65748 chapitre 65 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à leur versement

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montoir-de-Bretagne, le 29/02/2024

Acte rendu exécutoire

Après envoi à la Préfecture le : 29/02/2024

Et affichage le :

Le Maire, Président du CCAS

Thierry Noguet

